

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 17 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, le Jeudi 17 janvier 2018 à 18 h, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mesdames ALLEMAND, BERLOU, CHASTAN, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, LANDES, MARTINEZ, ROUQUET-TAFANI, TUCA

Messieurs VIDAL, BACCOU, BOZZARELLI, DAMBLEMONT, DECOR, DUPUY, FERREIRA, GUILLEMET, MARTIN, PEGURET, SENAL,

Procurations : Mme GARCIA à M VIDAL, Mme MEGRET à Mme GAIRE

Absents, Excusés : Messieurs GARCIA, SOULAIROL

La séance est ouverte à 18 h 00.

Présents : 21

Procurations : 2

Excusés : 2

Soit : 23 votants

Madame Maryline TUCA est désignée comme secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal se prononcent favorablement, à l'unanimité, sur la tenue d'une séance en urgence.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé, à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Décision modificative n° 5 au Budget Principal 2017 de la Commune / Complémentaire à la délibération n° 186/2017/7.1.1 du 05 décembre 2017

VU la délibération n°79/2017/7.1.1 en date du 9 mars 2017 approuvant le Budget primitif relatif au Budget principal de la Commune pour l'exercice 2017 ;

VU la délibération n°137/2017/7.1.1 en date du 24 juillet 2017 entérinant la Décision modificative n°1 audit budget ;

VU la délibération n°160/2017/7.1.1 en date du 28 septembre 2017 entérinant la Décision modificative n°2 audit budget ;

VU la délibération n°171/2017/7.1.1 en date du 3 novembre 2017 entérinant la Décision Modificative n°3 audit budget ;

VU la délibération n°186/2017/7.1.1 en date du 5 décembre 2017 entérinant la Décision Modificative n°4 audit budget ;

Suite à une erreur administrative constatée sur la délibération n° 186/2017/7.1.1 du 5 décembre 2017, Monsieur le Maire indique qu'il a été omis de procéder à un ajustement de crédits au niveau du remboursement du capital, et qu'il convient en conséquence de rattacher en complément le virement de crédits suivant à ladite délibération :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

16 – Emprunts et dettes assimilés	C/1641 – Emprunts en euros	+ 6 000 €
020 – Dépenses imprévues	020 – Dépenses imprévues	- 6 000 €
		<hr/>
		+ 0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix POUR,

- **DECIDE d'adopter la décision modificative n°5 du Budget principal de l'exercice budgétaire 2017, et de la rattacher comme complément à la délibération n°186/2017/7.1.1 du 5 décembre 2017.**

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.